

# L'éco ZÉRO DÉCHET



Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan

n°4 / HIVER 2019



## Tous les emballages se trient !

> page 4

KERVIGNAC

NOSTANG

MERLEVENEZ

PLOUHINEC

SAINTE-HÉLÈNE



TERRITOIRE  
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

### ACTUALITÉS

Des manifestations  
éco-labellisées

> page 3

### LE TRI

Des consignes de tri  
simplifiées

> page 4

### REDEVANCE INCITATIVE

Les nouveaux tarifs  
pour 2019

> page 6



**Jacques Le Ludec**  
Président  
de la Communauté  
de Communes Blavet  
Bellevue Océan

## Édito

À partir du 1<sup>er</sup> janvier,  
trier ses déchets devient plus simple encore...  
La nouveauté : vous pouvez désormais déposer  
tous vos emballages en plastique  
dans votre bac ou sac jaune.

## Sommaire

### ACTUALITÉS ZDZG

Félicitations aux 3 manifestations  
éco-labellisées ! .....p.3  
Cap vers le Zéro déchet.....p.3

### NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Emballages : on vous simplifie le tri ! .....p.4  
Que deviennent les emballages ? .....p.5  
Les circuits de collecte réorganisés.....p.5

### REDEVANCE INCITATIVE

Evolution de la redevance : les raisons.....p.6

### QUESTIONS / RÉPONSES

Tout savoir sur la tarification.....p.7  
Que faire des déchets diffus spécifiques ?..p.7

### POINT INFOS

Repair Café .....p.8  
5<sup>ème</sup> édition du Salon de la récup' .....p.8  
Réglez votre redevance sur internet.....p.8  
Distribution de compost.....p.8

La Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à cette publication.

Directeur de la publication : Jacques Le Ludec

Rédaction : CCBBO

Réalisation : mbstudio.bzh

Impression : Icônes

Tirage : 8750 exemplaires - papier 100% recyclé

Toute reproduction totale ou partielle est interdite.



## Un doute, une question...

Vous avez des remarques à faire, des questions sur le tri,  
n'hésitez pas à nous contacter :

CCBBO - Parc d'activités de Bellevue - Allée de Ti Neüé - 56700 Merlevenez  
Tél. 02 97 65 16 16 - [dechets@ccbbo.fr](mailto:dechets@ccbbo.fr)





## Félicitations aux 3 manifestations éco-labellisées !

Dans le cadre de son programme « Zéro Déchet Zéro Gaspillage », la CCBBO s'est engagée à mobiliser les associations de son territoire à la réduction, la gestion et la valorisation des déchets évènementiels.

Un accompagnement gratuit à la prévention et à la gestion des déchets est proposé aux associations volontaires.

Depuis janvier 2018, la CCBBO propose une charte d'engagements « Éco-manifestations » aux associations locales. Cette charte se compose de 9 engagements touchant 7 thématiques que sont la gestion globale, les déchets, l'alimentation, les déplacements, la communication, la sensibilisation et les actions sociétales de la manifestation.

3 niveaux sont proposés, cela permet aux associations de s'engager à leur rythme :

NIVEAU 1

NIVEAU 2

NIVEAU 3



De gauche à droite : Cécilia GANNAT (chargée de mission « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » - CCBBO), Frédéric TATARD (Les Pieds dans la Vase), François LECOURTOIS (Ensemble à Plouhinec), Alain JONARD (Ensemble à Plouhinec), Elodie LE FLOCH (Vice-Présidente de la CCBBO), Arnaud GERARD (Le Chant de L'Eucalyptus), Erwann BANÇAIS (Les Connexions).

Une fois leurs engagements validés, les associations reçoivent un courrier de labellisation en plus d'une vignette qu'elles pourront utiliser sur leurs supports de communication.

Pour les associations, l'intérêt de cette labellisation est de valoriser leurs engagements et les actions éco-responsables mises en place sur leur manifestation auprès du grand public.

Depuis janvier 2018, 3 manifestations ont été labellisées :

**Association Ensemble à Plouhinec**

Le Trail de la Ria et de l'Océan - édition 2018 : **niveau 1**

**Association Les Pieds Dans la Vase**

Festival Les Pieds dans la Vase - édition 2018 : **niveau 2**

**Association Le Chant de l'Eucalyptus**

Festival du Chant de l'Eucalyptus - édition 2018 : **niveau 2**



Les associations qui souhaitent s'engager peuvent contacter directement le Service Déchets de la CCBBO au 02 97 65 16 16 ou à [dechets@ccbbo.fr](mailto:dechets@ccbbo.fr)

## Cap vers le Zéro Déchet !

Comme annoncé, un nouvel outil de communication a vu le jour, le site internet [www.capzerodechet.bzh](http://www.capzerodechet.bzh) est en ligne !

Vous pouvez dès à présent vous connecter et découvrir les actions portées par la CCBBO et les dates des événements importants menés dans le cadre du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes afin que le contenu vous soit le plus utile possible !



d'informations sur [www.capzerodechet.bzh](http://www.capzerodechet.bzh)

# EMBALLAGES : *on vous simplifie le tri !*

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, vous pourrez déposer tous vos emballages dans le bac jaune de tri. La nouveauté : tous les emballages plastiques sont maintenant recyclés ou valorisés.

## Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

## Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri sur le territoire de la CCBBO remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

### POUR VOUS AIDER :

- 1 **C'est un emballage ?**  
Déposez-le dans le bac de tri !
- 2 **Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.**
- 3 **Déposez vos emballages en vrac**  
dans le bac jaune ou dans un sac jaune.

## Liste des nouveaux déchets valorisables

### TOUS LES EMBALLAGES DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES :

■ **En plastique souple** : sacs et films en plastique (films recouvrant les packs d'eau ou de lait, films étirables, films emballant des gâteaux, sacs et sachets plastique de magasin, de produits congelés, de salade, de terreau, d'aliments pour animaux, de fromage, paquet de café...), boîtes de dosettes de lessive, papier-bulle...

■ **En plastique dur** : pots (crème fraîche, yaourt, glace...), boîtes de poudre chocolatée, barquettes (fruits, légumes, fromages, œufs, viande, viennoiseries, jambon...), tubes de dentifrice, pots de crème cosmétiques (gel coiffant ou crème hydratante...), coques de plastique transparent collées sur carton sous lesquelles sont présentées certaines marchandises : stylos, ampoules ou tubes de colle, par exemple.

■ **Et toujours** : bouteilles et bidons en plastique, aérosols, cartonnettes, boîtes de pizza (vides), canettes, boîtes de conserve, barquettes aluminium, flacons de shampoing et de produits ménagers... dans les bacs et sacs jaunes.

Le papier va toujours dans les colonnes d'apport volontaire bleues et le verre dans les colonnes vertes.

En cas de doute, consultez le mémo tri joint à ce magazine.

**CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**



**UNE QUESTION ?** Contactez nos équipes du lundi au vendredi par téléphone au 02 97 65 16 16 OU consultez le site [www.ccbbo.fr](http://www.ccbbo.fr) OU [www.capzerodechet.bzh](http://www.capzerodechet.bzh) OU [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr).

**RAPPEL :**  
collecte des bacs  
jaunes tous les  
15 jours.

# Que deviennent les emballages ?



Une fois triés chez vous, les emballages démarrent un voyage qui aboutira à leur valorisation. Collectés par un camion spécialisé, le contenu de vos bacs de tri est déchargé au centre de tri de Lorient Agglomération, géré par ECOTRI, entreprise d'insertion. Les valoristes (personnes qui trient) et les machines réalisent un tri par famille de matériaux : carton, acier, aluminium et plastiques. Pour assurer cette fonction sur les nouveaux emballages recyclables, le centre de tri a été optimisé : nouvelles machines pour trier les films en plastique, automatisation du tri des différentes résines plastique, amélioration des conditions de travail des opérateurs... Les refus de tri sont quant à eux valorisés sous forme d'énergie (électricité ou combustible solide de récupération).

Afin de faciliter le fonctionnement des machines et respecter le travail du personnel, n'oubliez pas de respecter quelques règles simples :

**BIEN VIDER LES EMBALLAGES.** Les raviolis moisis et les restes de pizzas, personne n'en veut ! En plus d'être désagréable pour les trieurs, cela peut abîmer les machines et gêner leur fonctionnement.

**NE PAS LAVER LES EMBALLAGES.** Inutile d'utiliser de l'eau potable pour vos emballages, ce serait du gâchis ! Ils seront nettoyés durant leur processus de valorisation par la suite.

**NE PAS IMBRIQUER LES EMBALLAGES.** Une cannette en aluminium cachée dans un carton ne suivra pas la bonne

filière de recyclage, et ne pourra pas être convenablement valorisée. Pour gagner de la place dans le bac de tri, vous pouvez aplatir les cartons ou les bouteilles plastiques.

**NE PAS METTRE DE DÉCHETS LIÉS AUX SOINS.**

Seringues, pansements... Ces déchets doivent être collectés séparément. S'ils arrivent sur le tapis du centre de tri, ils représentent un risque pour la santé des valoristes !



## Les circuits de collecte réorganisés

La dernière réorganisation des circuits de collecte date de 2013 avec la mise en place de la redevance incitative. Depuis cette date, les circuits de collecte ont intégré la création progressive de nouveaux logements. De fait, des incohérences et des déséquilibres dans les tournées sont apparus. De plus, l'année 2019 va être marquée par une augmentation du volume des emballages à collecter avec l'extension des consignes de tri à tous les emballages.

Cette refonte des tournées et secteurs de collectes vise une meilleure répartition et un meilleur équilibrage du travail (tonnages et horaires), dans un souci de justesse et d'équité dans la distribution du travail aux équipes.

De plus, les suivis de collecte ont pu montrer que certaines prestations aujourd'hui réalisées ne répondent pas à un besoin de la majorité des habitants : la deuxième collecte hebdomadaire des ordures ménagères effectuée en juillet et août sur certains secteurs est très peu utilisée ou bien les

bacs présentés sont très peu remplis.

Afin d'optimiser le service rendu, la collecte des ordures ménagères aura lieu désormais tous les 15 jours toute l'année **à l'exception des communes littorales de Plouhinec et Sainte-Hélène où la collecte hebdomadaire sera maintenue en saison estivale.**



**À CONSERVER !**  
Calendrier de collecte  
distribué avec ce magazine.



**NOUVEAU : calendrier de collecte en ligne**

Pour connaître les dates de passage pour la collecte des ordures ménagères ou la collecte des emballages à votre adresse, rendez-vous sur le site [www.ccbbo.fr](http://www.ccbbo.fr)



d'informations sur [www.ccbbo.fr](http://www.ccbbo.fr)



# Évolution de la redevance : les raisons

La redevance incitative ou RI, est un mode de financement du service public d'élimination des déchets. Elle s'appuie sur l'utilisation du service par l'utilisateur, c'est à dire la quantité de déchets produite. On la nomme « incitative » car elle encourage l'utilisateur à modifier son comportement en augmentant son geste de tri et en diminuant ses quantités d'ordures ménagères résiduelles.

Elle s'appuie sur le principe du « pollueur-payeur » et responsabilise donc plus le producteur de déchets. La redevance incitative comporte une part fixe qui couvre les dépenses non liées aux quantités d'ordures ménagères produites par l'utilisateur (prestations de collecte, gestion des équipements, etc.) et une part variable liée aux quantités collectées.

Lors de la mise en place de la redevance incitative, nous avons communiqué sur un **objectif de maîtrise des coûts**.

Après deux années de fonctionnement et des résultats encourageants, la commission Environnement avait mené une réflexion sur l'évolution de la grille tarifaire en 2014 pour une diminution des tarifs dès 2015. Il n'y a pas eu de changement des tarifs depuis, soit pendant 4 années consécutives.

- À compter de 2019, un travail de **mise aux normes et de rénovation du site de la déchèterie** de Merlevenez va être initié. Les travaux seront assez conséquents, l'équipement va être rénové intégralement. Un emprunt de près de 1 000 000 € sera contracté pour la réalisation de ce projet. Le remboursement des annuités doit être intégré au budget dès 2019.
- Jusqu'en 2018, malgré **les contraintes réglementaires et l'augmentation des coûts de traitement**, la CCBBO a réussi à maintenir les tarifs de la redevance. Mais la pression financière est de plus en plus forte. En effet, **l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes ainsi que la fluctuation du cours des matériaux recyclables** engendrent un manque à gagner pour la communauté de communes. S'ajoute à cela, **l'augmentation du prix du gasoil** (à titre d'exemple : augmentation de 19,6 % de l'indice gasoil entre mai 2017 et mai 2018) et la non application de l'augmentation de l'inflation depuis 5 ans sur les tarifs de la redevance.
- Avec les **extensions des consignes de tri** qui sera effective au 1er janvier 2019 sur le territoire, les bacs emballages seront présentés plus souvent à la collecte, contrairement aux bacs ordures ménagères. Bien que valorisables, les emballages ménagers déposés dans les bacs jaunes, représentent un coût financier pour la collectivité.

En prenant en compte toutes ces considérations, les élus ont mené une réflexion pour réévaluer la grille tarifaire. Une augmentation de 5% de la redevance est donc nécessaire pour 2019 afin de **garantir un équilibre financier**.

## MÉNAGES (résidence principale et secondaire) ET PROFESSIONNELS

Nombre de personnes dans le foyer volume du bac	ABONNEMENT + FORFAIT (13 levées)	Prix de la levée supplémentaire	
		de la 14 <sup>e</sup> à la 16 <sup>e</sup>	à partir de la 17 <sup>e</sup>
80 litres	106,26 €	1,68 €	4,62 €
120 litres	137,44 €	2,26 €	6,93 €
180 litres	188,84 €	3,36 €	10,39 €
240 litres	235,04 €	4,20 €	13,86 €
340 litres	319,35 €	6,19 €	17,32 €

## PROFESSIONNELS UTILISANT UN OU DES CONTENEUR(S) DE 770 LITRES



ABONNEMENT + FORFAIT (26 levées)	Prix de la levée supplémentaire	
	de la 27 <sup>e</sup> à la 40 <sup>e</sup>	à partir de la 41 <sup>e</sup>
1 226,03 €	11,86 €	25,41 €

## ABONNÉS SOUHAITANT UTILISER LES CONTENEURS COLLECTIFS À CONTRÔLE D'ACCÈS



ABONNEMENT AU SERVICE	Prix du dépôt avec une clé	Caution / clé
71,03 €	1,73 €	20 €

## CAS DES PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCES SECONDAIRES ET TERRAINS DE LOISIRS

FORFAIT ANNUEL OBLIGATOIRE AU SERVICE	71,03 €
---------------------------------------	---------

L'intégralité de la nouvelle grille tarifaire 2019 est téléchargeable sur [www.ccbbo.fr](http://www.ccbbo.fr).

# Tout savoir sur la tarification

## La redevance va-t-elle encore augmenter dans le futur ?

Avec l'augmentation pour l'année 2019, le budget du service Déchets va retrouver un équilibre financier pour assurer l'ensemble de ses missions sereinement. Toutefois, nous ne pouvons pas garantir une stabilisation des prix de la redevance sur le long terme. L'objectif annoncé initialement reste le même pour les années à venir : une maîtrise des coûts.

## Lors de la mise en place de la redevance incitative, vous nous aviez annoncé que nous pourrions réduire notre facture ?

Le principe de la redevance incitative permet à un foyer qui produit moins de déchets de payer moins. Chaque fois que le bac n'est pas présenté, la levée n'est pas facturée. En dessous du seuil de 13 levées, l'économie n'est plus possible en raison des coûts fixes du service (il y a toujours un camion de collecte à passer). C'est sur ce principe que nous avons communiqué. Maintenant, même en appliquant une augmentation de 5% sur les tarifs 2018, les tarifs 2019 resteront inférieurs aux tarifs pratiqués en 2012 avant la mise en place de la redevance incitative pour la majorité des habitants.

## Je n'utilise pas ou peu le service, pourquoi dois-je être redevable ?

Même si le principe d'une redevance est de payer le service rendu, la redevance est due car tout usager produit des déchets, même en faible quantité. La redevance ne finance pas seulement le service de ramassage des ordures ménagères, comme cela est souvent compris. Le traitement et le tri des déchets, la gestion de la déchèterie, les colonnes d'apport volontaire, les frais de personnel et de prévention... sont également intégrés. La part fixe et le forfait minimum sont dus par les usagers pour financer le service.

## Quels sont les nouveaux projets qui sont susceptibles d'être mis en œuvre d'ici 2020 ?

La priorité est donnée à l'amélioration de la déchèterie de Merlevenez. Dans un premier temps, à compter de 2019, un travail de mise aux normes et de rénovation du site va être initié. Les travaux seront assez conséquents, l'équipement va être rénové intégralement. À moyen terme, la mise en place d'un contrôle d'accès est envisagée.

# Que faire des déchets diffus spécifiques ?

### BRICOLAGE & DÉCORATION



### (CHAUFFAGE, CHEMINÉE & BARBEQUE)



### PRODUITS SPÉCIFIQUES DE LA MAISON



### ENTRETIEN PISCINE



### ENTRETIEN VÉHICULE



### JARDINAGE



## Quels déchets sont concernés ?

Il s'agit des produits de bricolage et de décoration, des produits de jardinage, des produits d'entretien de la maison, des véhicules et des piscines, ainsi que des produits de chauffage, cheminée et barbecue.

## Où les déposer ?

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ils ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations. Il faut les déposer à la déchèterie, si possible dans leur emballage d'origine.

## Que deviennent-ils ?

Les peintures et produits phytosanitaires sont envoyés dans une usine d'incinération spéciale afin de produire de l'énergie (chauffage ou électricité). Les acides et les bases subissent un traitement physico-chimique afin de les neutraliser, les filtres à huile et les aérosols sont envoyés en centre de recyclage pour récupérer le métal, l'huile et le papier.



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF  
ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES  
DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS

[www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)



## Repair café

Réparer une machine à café ou un sèche-cheveux : c'est ce que proposent de vous apprendre les bénévoles du Repair Café.

Vous avez des objets cassés ou en panne chez vous, n'hésitez pas à participer au Repair Café ! Des réparateurs bénévoles sont là pour vous accompagner dans le diagnostic et les réparations (meubles en bois, électroménager, informatique, couture...). L'entrée est gratuite (participation libre).

L'atelier de réparation sera désormais **ouvert tous les 1<sup>ers</sup> samedis du mois, de 9h à midi, à la maison des Anciens, 13 avenue des plages à Kervignac.**



La 5<sup>e</sup> édition du

## Salon de la récup'

aura lieu à Sainte-Hélène, salle Beg Er Lann,  
**Dimanche 19 mai 2019 de 10h à 18h**  
 Plus d'informations sur [www.salon-recup.com](http://www.salon-recup.com)

## Réglez votre redevance sur internet

Un moyen de paiement sécurisé, simple et rapide pour régler vos avis de sommes à payer.

Dorénavant, payez votre redevance sans vous déplacer et sans envoyer de chèque au moyen d'une transaction sécurisée par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet.

- Munissez-vous de votre facture de Redevance, de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ;
- Rendez-vous sur le site indiqué sur la facture ([tipi.budget.gouv.fr](http://tipi.budget.gouv.fr)) et laissez-vous guider.



## Pas de distribution de compost en 2019

En raison des travaux à venir sur le site de la déchèterie et ses abords, la CCBBO ne pourra pas assurer la distribution de compost en 2019.

N'hésitez pas à faire votre compost vous-même ! **Composter, c'est recycler les déchets de cuisine** (restes de repas, épluchures, marcs de café, sachets de thé...) **avec les déchets du jardin** en les amassant en tas pour qu'ils se décomposent.